

## COMMUNIQUÉ

### VIOR DÉBUTE SON PROGRAMME DE FORAGE (PHASE II) À BELLETERRE

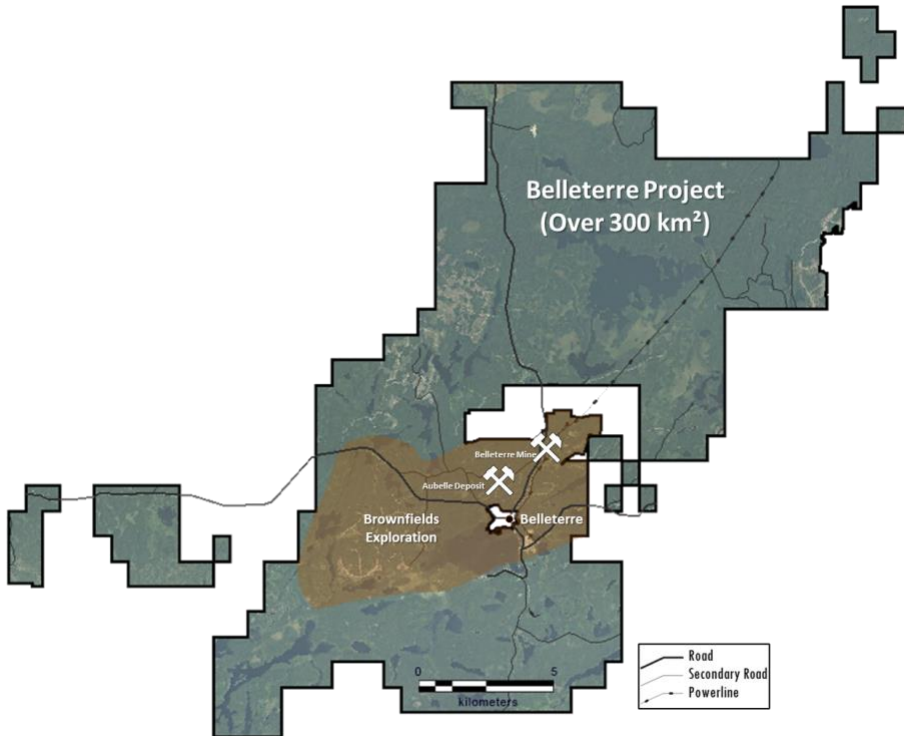
**Montréal, Canada, le 3 mars 2022 – Vior Inc. (« Vior » ou la « Société »), (TSX-V : VIO, FRANCFORT : VL51)** est heureuse d'annoncer le début de son programme de forage de Phase II sur son projet d'or Belleterre (« Belleterre » ou « Projet ») dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec ([Figure 1](#)). Le modèle structural 3D récemment complété, conçu par 3DGeo Solution Inc. à partir de la compilation des données historiques de l'ancienne mine d'or Belleterre, a été utilisé pour générer des cibles de forage prioritaires le long des extensions potentielles des minéralisations à haute teneur de l'ancienne mine Belleterre.

*« Nous sommes impatients de commencer cette nouvelle phase de forage à Belleterre afin de tester les nouvelles cibles issues de notre modèle structural 3D. Le projet aurifère de Belleterre, à l'échelle du district, s'étend sur plus de 37 km le long de la ceinture de roches vertes archéennes de Belleterre. Il bénéficie d'un contexte géologique très comparable à plusieurs anciens camps miniers à haute teneur de l'Abitibi, la principale différence étant que la ceinture de Belleterre n'a jamais fait l'objet d'une consolidation à l'échelle du district et, par conséquent, n'a jamais fait l'objet d'une exploration systématique au cours des 60 dernières années. Sur la base des récentes modélisations, à ce jour, les forages historiques mettent en évidence de potentielles continuités le long de la plongée principale sur plusieurs veines à haute teneur. Environ 50 % de ce programme de forage de Phase II sera axé sur la validation des intersections aurifères historiques à haute teneur le long de la plongée de la veine 12W. Le reste des forages testera plusieurs autres cibles à haute teneur le long de la zone de cisaillement de Mill Creek à proximité des puits 2 et 4. C'est avec impatience que nous attendons les résultats de forage des phases I et II », a déclaré Mark Fedosiewich, président et chef de la direction de Vior.*

Le programme de forage de la Phase II se concentrera sur les anciennes concessions minières de Belleterre et consistera en huit (8) trous de forage visant plusieurs cibles hautement prioritaires totalisant approximativement 4 000 mètres (« m »). Plusieurs extensions le long d'anciennes structures aurifères sont ciblées par le programme et sont détaillées ci-dessous ([Figure 2](#)) :

- Quatre (4) forages testeront l'extension sud-ouest de la structure 12W. Cette structure est interprétée comme étant le prolongement du principal horizon minéralisé historique à haute teneur de l'ancienne mine Belleterre d'où a été extrait la majorité de la production aurifère. La structure 12W est également parallèle à la zone de cisaillement de déformation régionale de Gainsmoor ([Figure 3](#)), qui est interprétée comme un vecteur structural d'importance dans le contrôle des minéralisations à Belleterre.

- Trois (3) sondages testeront la zone de cisaillement de Mill Creek, qui est parallèle à la zone de déformation de Gainsmoor où plusieurs veines à haute teneur historiques accessibles via deux des quatre puits de l'ancienne mine d'or Belleterre ont été mises en évidence. Deux des trois trous testeront l'extension nord-est de la structure et seront situés à environ 250 m du puits 4 et espacés de 400 m l'un de l'autre le long de la structure où des intrusions et la minéralisation aurifère associée ont été historiquement reconnues. Le troisième trou, localisé à plus de 300 m du puits 2, testera l'extension sud-ouest de la structure minéralisée. ([Figure 2](#))
- Un (1) dernier trou testera à environ 400 m de distance l'extension sud-ouest des veines 15 et 26, secteur où ces deux zones ont été historiquement sous-explorées. ([Figure 2](#))



[Figure 1](#) : Carte générale du projet d'or Belleterre

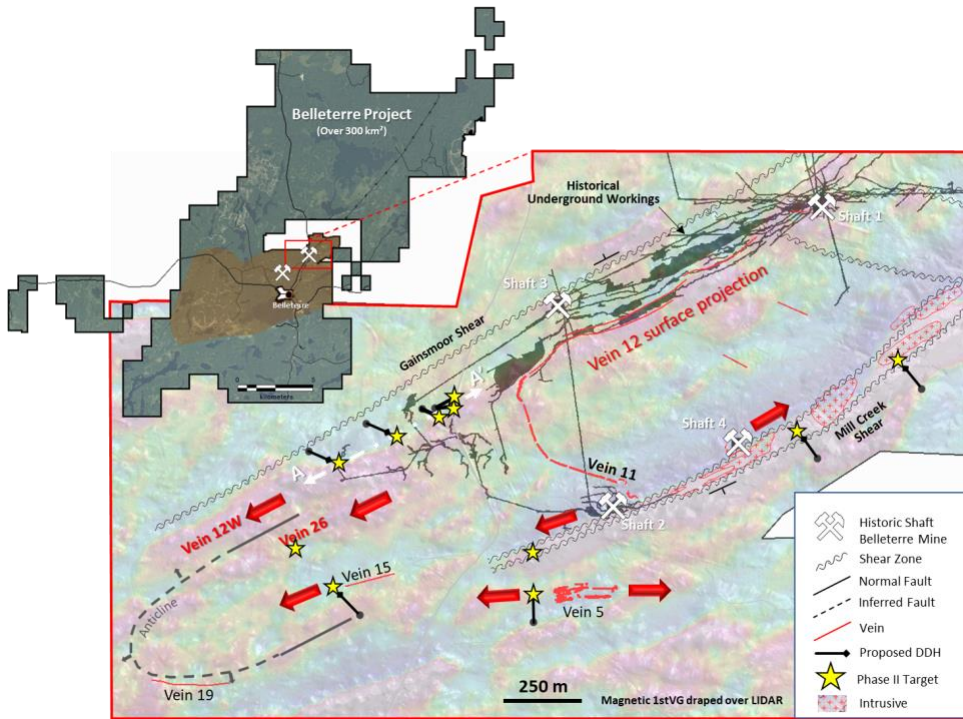


Figure 2 : Localisation des cibles de forage de la Phase II

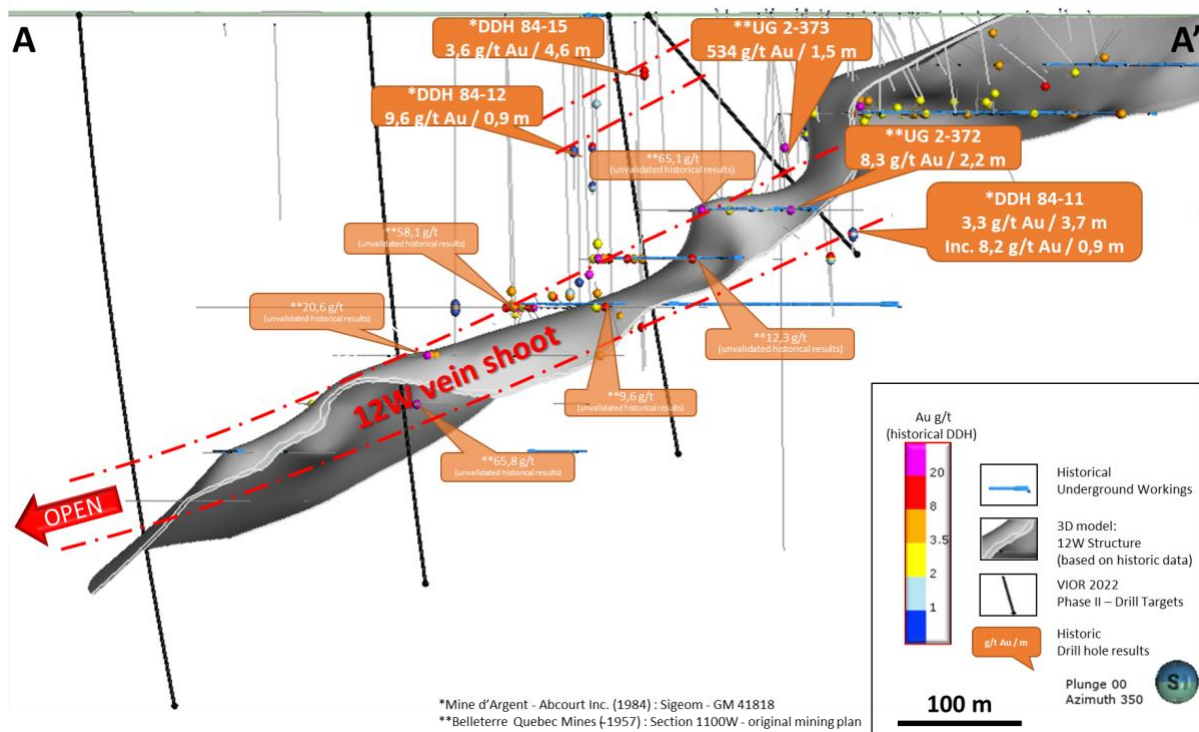


Figure 3 : Minéralisation historique à haute teneur le long de la structure 12W

### À propos de Belleterre

La propriété est située près de la ville de Belleterre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec, à 95 km au sud de la ville de Rouyn-Noranda. Elle regroupe 551 claims totalisant 30

258 hectares (302,6 km<sup>2</sup>) et formant un ensemble de terrains d'exploration à l'échelle du district d'une longueur de 37 km. Ceci inclue une option d'acquisition de la concession de l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre qui a produit 750 000 oz d'or et 95 000 onces oz d'argent entre 1936 et 1959. La propriété est sous-explorée depuis 60 ans et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante jusqu'à présent. De l'information supplémentaire à propos de Belleterre peut être consultée [ICI](#).

## **À propos de Vior inc.**

Vior est une société d'exploration minière junior hybride basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, d'explorer et de développer des projets de haute qualité dans des juridictions minières éprouvées et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements aurifères et de nombreux prospects de haute qualité.

## **Personnes qualifiées**

Le contenu technique divulgué dans ce communiqué de presse a été revu et approuvé par Laurent Eustache, vice-président exécutif de Vior et Christian Blanchet, directeur des opérations de Vior, et personnes qualifiées selon la Norme canadienne 43-101.

## **Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Mark Fedosiewich  
Président et chef de la direction  
Tél. : 613-898-5052  
mfedosiewich@vior.ca

Laurent Eustache  
Vice-président exécutif  
Tél. : 514-442-7707  
leustache@vior.ca

Site Internet : [www.vior.ca](http://www.vior.ca)

SEDAR : Vior inc.

## **Énoncés prospectifs**

*Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croient, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la société les échéances de son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de*

*main-d'œuvre qualifiée et d'équipements suffisants, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*